

Solidaires

REVUE NATIONALE DU RÉSEAU DES PEP

N° 42 - Juin 2011

Édito

Risquer
l'accompagnement p. 2

ÉVÈNEMENT



Les 8, 9 et
10 décembre 2011,
organisation des
1^{ères} rencontres PEP p. 3

INNOVATION



PEP 64, faciliter
l'inclusion des élèves
déficients auditifs p. 4

PEP 28, lieu relais
pour les enfants
de 3-4 ans
déscolarisés p. 5

SUPPLÉMENT

Les débats

Avec :
Charles GARDOU
Anthropologue, professeur
à l'Université Lumière Lyon 2

ACCOMPAGNEMENT (N. M.) :
« ACCOMPAGNER, C'EST RECONNAÎTRE L'AUTRE DANS
SES CAPACITÉS ET NON DANS SES MANQUES. »

QUESTION DE SENS

**Questionnement et problématique
de mise en œuvre : exemple avec le réseau PEP**



ÉDUCATION & LOISIRS

PEP 21, atelier d'éveil
à la langue des signes
française p. 12



SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

PEP 02, AVS :
Rencontre avec le
sénateur Paul Blanc p. 14

www.lespep.org

Les
pep
La solidarité en action

Risquer l'accompagnement



Le terme, le mot accompagnement est en train de devenir un mot-valise, pire, un mot-écran. Qui n'accompagne-t-on pas, aujourd'hui ? La victime d'une catastrophe, d'un accident, le chômeur en fin de droits, le mourant, la personne handicapée, le décrocheur scolaire, le professeur victime de ses élèves, les élèves victimes de leur professeur, etc., j'en passe et non des moindres : autant de personnes à accompagner et d'occasions de mettre en place une cellule d'accompagnement et/ou cellule de crise... On a l'impression que, dès qu'un problème surgit, l'accompagnement des protagonistes devient la solution. Tout se passe comme si non seulement le mot accompagnement, mais la pratique de l'accompagnement permettait de déplacer l'attention de la situation - politique, sociale, économique, culturelle... - qui produit le problème aux individus impliqués par le problème ; le cas du chômage est particulièrement clair et éclairant : ce qui est en

cause, ce n'est pas ce qui, ou qui, provoque le licenciement, mais la réaction du licencié. La pratique de l'accompagnement viserait donc à amortir les effets d'une politique, voire à diluer tout effort d'analyse de cette politique dans une pratique compassionnelle, que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de solidarité avec les souffrants ; la compassion réussit là où la politique, la lutte sociale échouent parce qu'elle soulage, rassure, aide, voire « remet en selle » ; les problèmes sont personnels et un peu d'empathie a plus d'effet que beaucoup de luttes sociales - les paroles d'une chanson pour les Restos du cœur sont là pour nous le rappeler.

Pour autant, si le terme accompagnement est ainsi « galvaudé », si je puis me permettre cette expression, n'est-ce pas comme un hommage du vice à la vertu, une reconnaissance de l'importance et de l'efficacité des pratiques d'accompagnement ? Sans doute, mais il importe d'établir celles-ci dans un autre contexte, non pas celui de la maladie, de la souffrance, de l'involution, mais au contraire celui de l'évolution et du développement des capacités de l'accompagné et de l'accompagnant.

L'accompagnement, c'est d'abord la reconnaissance de l'absolue égalité. Accompagner, c'est d'abord partager (compagnon), c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques ou son malheur. Cette assertion d'un sujet capable passe par une relation de réciprocité, dont la relation d'accompagnement peut être dite en exemple.

Pour reprendre les mots de Paul Ricœur : « *Je ne peux pas exprimer de l'estime pour moi-même sans attribuer à l'autre la même possibilité de s'estimer lui-même comme un sujet capable. Comme moi, tu peux te désigner comme un sujet capable - comme un sujet qui peut rendre compte de ses paroles, de ses actions. C'est cette responsabilité que je t'attribue à toi comme à moi-même. La réciprocité semble être une partie constitutive du sentiment du respect. Ou pour le formuler autrement, la reconnaissance est constitutive à la fois du soi et de son autre.* »

L'accompagnement présuppose ce pas de côté qui permet de résister aux penchants pour l'étiquetage, la catégorisation, pour aller vers une reconnaissance de l'autre dans sa différence certes, mais surtout dans sa personne.

L'accompagnement n'est pas un face-à-face, l'accompagnement n'est pas l'apanage d'une personne désignée au mieux comme « accompagnant », mais aussi, parfois, souvent, trop souvent, comme auxiliaire, assistant... L'accompagnement est distribué sur l'ensemble du personnel d'un dispositif ; ce qui ne veut pas dire qu'il se substitue aux métiers, aux gestes professionnels, au contraire, mais il est ce qui ouvre ces gestes professionnels à une opération de reliance, d'une part, reliance vis-à-vis de la personne accompagnée, d'autre part, reliance

de celle-ci au monde commun, ce qui ouvre ces gestes professionnels à une intégration, au sens fort du terme qui veut que nul ne soit tenu à l'écart d'une participation au commun.

L'accompagnement a pour finalité l'autonomisation, l'autonomie. Il est moyen de concilier la protection et l'autonomie de la personne, du moins de maintenir entre les deux une tension, un mouvement, un aller et retour possible qui laisse la personne dans une situation où elle peut conserver son « quant-à-soi » et garder une maîtrise de sa « matière personnelle », si j'ose cette expression, pourtant bien éloquente !

“
Accompagner,
c'est d'abord
partager
(compagnon),
c'est reconnaître
l'autre dans ses
capacités et non
dans ses manques
ou son malheur.
”

Mais accompagner, c'est aussi lutter pour une société où la vulnérabilité n'est pas risque de stigmatisation mais signe d'humanité, signe d'appartenance à la même humanité, donc c'est aussi lutter pour une société qui permette à tous et à chacun d'accéder à la plénitude de ses droits et à l'exercice de la citoyenneté dans toutes ses dimensions.

Pratiques d'accompagnement : prolégomènes à toute action qui se veut authentiquement solidaire pour rappeler que « *l'égalité est sans partage et rime avec dignité* », comme le rappelle avec obstination Charles Gardou.

Yves BRUCHON
Vice-Président
Fédération Générale des PEP

Les PEP Solidaires
Revue de la Fédération Générale des PEP • 5-7, rue Georges-Enesco • 94026 Créteil Cedex • Tél. : 01 41 78 92 60 • Email : accueil@lespep.org • Directeur de la publication : Joël Derrien • Responsable de la rédaction : Patricia Palu • Conception-réalisation : Agence Claude Huault (Paris 2^e) • Photos : DR • Impression : Roto Armor (22) • Routage : Lamifilm (35) • ISSN : en cours • Commission paritaire : en cours.

Retour sur le rassemblement annuel des Présidents et Directeurs du réseau PEP

Bourges les 16, 17 et 18 mars 2011.

Les PEP : un réseau d'acteurs de la transformation sociale en plein développement.

L'articulation de ce rassemblement avec l'assemblée générale, qui s'est imposée depuis quelques années, a été un facteur important de réussite de nos avancées et constitue un pilier de l'élaboration du contenu des journées. Depuis 2006 (Monteux), le rassemblement nous a permis de mettre en débat (voire de tester lorsque nos propositions n'étaient pas précisées) les orientations et décisions de l'assemblée générale suivante.

Cette fonction de préparation s'est accentuée l'année passée avec la décision de ne convoquer que les présidents et directeurs des associations départementales et des unions régionales.

Le second axe de travail débattu a concerné les priorités actuelles, soumises au vote de l'assemblée générale, pour la poursuite de l'évolution engagée depuis 2006 : le renforcement d'une fédération au service d'un mouvement et d'un réseau.

Cette manifestation, qui a rassemblé les 200 dirigeants du réseau, a permis de débattre des modalités et du contenu du 4^{ème} projet fédéral, axé entre autres sur les problématiques de l'accompagnement, préparant ainsi l'étape essentielle de son élaboration lors de l'assemblée générale 2011. L'autre axe fut la stratégie et les outils fédéraux de

mise en réseau, élaborés dans un dialogue constant avec chacune des composantes PEP.

Ces trois journées ont souligné la mobilisation forte du réseau pour affronter et renforcer, par sa structuration et son pilotage, les enjeux auxquels il est confronté. L'intervention de Maîtres Morand et Hardy du cabinet Barthélémy a permis de mesurer l'importance de la structuration de notre réseau pour porter toujours plus pleinement nos valeurs dans un contexte politique et économique international et national, qui appelle à construction d'alternatives économiques et sociales solidaires. Les présidents et directeurs généraux ont adhéré massivement à la politique de co-construction portée dans chacune des actions pilotées par la fédération.

Les états d'avancement des projets de combinaison des comptes et le système d'information PEP ont également été présentés. Ces outils s'inscrivent dans l'ingénierie de mutualisation et de coopération de tout grand réseau associatif, tel que les PEP.

L'importance de la communication comme facteur de réussite des 1^{ères} rencontres PEP (cf. article ci-dessous) a été annoncée.

En conclusion, à l'aube de leur 100^{ème} anniversaire d'existence, les PEP ont choisi, d'adapter leur organisation à la force de leurs convictions. ■

À vos agendas !

Les 8, 9 et 10 décembre,
les PEP donnent rendez-vous
à leurs militants, salariés,
enseignants et partenaires pour
3 jours de conférences, de débats,
d'ateliers et d'animation.

Les 1^{ères} rencontres PEP se dérouleront au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux. Cet événement, inscrit dans la dynamique d'ouverture et d'élaboration participative de notre 4^{ème} projet

fédéral, sera l'occasion de rencontrer les acteurs qui font notre réseau et de découvrir les projets innovants élaborés aussi bien dans les domaines de l'éducation, des loisirs que du social et médico-social. ■

HOMMAGE

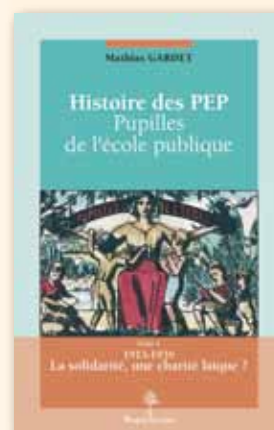


■ À JEAN DEYGOUT

Joël Derrien et les membres du conseil d'administration de la Fédération Générale des PEP rendent hommage à ce grand militant disparu le 30 mars dernier. Président d'honneur de notre Fédération, Jean Deygout en avait aussi exercé une présidence très active de 1973 à 1995. Grand promoteur des valeurs de solidarité et de laïcité, Jean Deygout laisse un héritage de convictions et de militantisme sans faille.

EN BREF

■ DÉCOUVREZ L'HISTOIRE DES PEP DE 1915 À 1939



Commande à adresser par email à accueil@lespep.org
Tarif 29 € hors frais de port



PEP 64

Présentation d'un projet visant à faciliter l'inclusion des élèves déficients auditifs.



Le SESSAD pour déficients auditifs géré par les PEP 64, accueille une trentaine d'enfants, âgés de 0 à 14 ans, déficients auditifs sévères et profonds, disposant d'une notification de la Commission Départementale des Personnes Handicapées, proposant aux familles une orientation vers ce type de service.

Durant la validité de cette notification, l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD accompagne l'enfant ou l'adolescent en tenant compte de ses besoins en matière de santé et de scolarité.

Il lui est proposé des séquences de rééducation et d'enseignement spécialisés, définies par un projet d'accompagnement proposé aux parents.

Le SESSAD pour déficients auditifs, tout en ayant un projet de service mettant l'accent sur l'acquisition et le développement du langage oral, veut pouvoir proposer aux enfants, aux adolescents et à leur famille, la possibilité d'utiliser la Langue des Signes Française, lorsque ce mode de communication est privilégié et adapté à l'enfant ou à l'adolescent.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2010 a été mis en place, à l'initiative de l'inspection académique, un « pôle LSF » au sein de l'école Pierre et Marie Curie à PAU 64000.

Ce dispositif évoluant a pris le nom de Pôle d'Accompagnement à la Surdité des Jeunes Sourds « PASS ».

Textes de références : Décret 2006-503 du 3 mai 2006 et circulaire n° 2010-068 du 28-05-2010 MEN-DEGESCO B2-2.

Ce pôle, composé d'une classe bilingue avec apprentissage de la LSF et du français écrit et d'une CLIS pour déficients auditifs, propose une scolarisation en classe ordinaire avec un accompagnement par un enseignant spécialisé.

Le SESSAD en partenariat avec l'Éducation nationale participe activement dans ce dispositif, dans le respect des Projets Personnalisés de scolarisation, et des projets individualisés d'accompagnement construits et suivis par l'équipe du SESSAD en relation avec les familles.

Un enseignant en LSF propose des cours aux enfants et adolescents inscrits dans les trois modes de scolarisation.

Des cours du soir sont mis en place pour les parents d'enfants sourds afin de leur permettre d'apprendre et d'utiliser la LSF notamment dans la cellule familiale.

Deux objectifs :

En premier lieu, l'équipe du SESSAD a constaté, que les enfants sourds communiquant en LSF avaient tendance à se regrouper et entraient difficilement en communication avec les enfants entendants.

Afin de faciliter cet échange, il semblait nécessaire de proposer aux enfants et adolescents entendants qui le désirent d'apprendre la LSF.

Le deuxième objectif est de créer des dynamiques de tutorat entre élèves « entendants » et sourds.

En terme d'apprentissage, la relation adulte-élève n'est pas la seule qui permette d'apprendre, il y a beaucoup de bénéfices à retirer dans les relations entre pairs.

La communication est donc un enjeu fort si l'on souhaite l'inclusion des enfants déficients auditifs.

Une expérimentation à poursuivre :

Afin de garantir la capitalisation et l'optimisation de ces nouveaux acquis par les élèves de l'école élémentaire, la proposition d'une initiation est envisagée pour les élèves de collège et les enseignants du 1^{er} et 2nd degré. ■

CONTACT : PEP 64
association@pep64.org



Enfants déscolarisés :

PEP 28 : le projet pédagogique du « lieu relais »

Retour d'expérience



PROJET
INNOVANT

Le contexte territorial :

Le GIP - CUCS/PRE (Groupement d'Intérêt Public - Contrat Urbain de Cohésion Sociale et Programme de Réussite Éducative) de Lucé a pour objet entre autres, l'élaboration d'une politique concertée pour la mise en œuvre et le pilotage du Programme de Réussite Éducative (PRE), dispositif qui vise à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants âgés de 2 à 16 ans relevant de l'enseignement du premier et du second degré ainsi que leurs familles, issus des Zones Urbaines Sensibles et des Zones d'Éducation Prioritaire.

Dans le cadre des thématiques d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la fonction parentale de son Programme de Réussite Éducative, le GIP - CUCS/PRE de Lucé a décidé, après une phase expérimentale sur la période 2009-2010, de remettre en place un « lieu relais » agréé destiné à pallier la déscolarisation d'enfants de 3 et 4 ans ayant vécu une rentrée scolaire compliquée (manque de socialisation, problèmes de comportement, violence, absence de langage

et de règles, première expérience de vie en collectivité). À partir de là, une convention a été mise en place avec les PEP 28.

Une première phase expérimentale en 2009-2010.

Au cours de l'année scolaire, une phase de sept mois a été mise en place afin de permettre l'accueil temporaire d'un petit groupe d'enfants de 3 et 4 ans déscolarisés et en attente de rescolarisation. Ce lieu a été, dès le départ, envisagé comme une structure d'accompagnement et de préparation de l'enfant vers une rescolarisation.

Après identification par l'école, les autres partenaires sociaux et éducatifs de la ville, la coordinatrice du programme de réussite éducative a proposé une orientation des enfants vers le lieu relais.

Une équipe pédagogique, composée des parents de l'enfant, de son enseignant, d'un représentant de la protection maternelle et

infantile, de la coordinatrice du programme de réussite éducative et de celle des PEP, se charge de définir le parcours de l'enfant.

La durée maximale envisagée par enfant dans ce lieu est de trois mois. ■

CONTACT : PEP 28
lespep28@lespep.org

L'ACCOMPAGNEMENT EST AXÉ SUR LES PRIORITÉS SUIVANTES :

- Travail sur le langage
- Acquisition de la notion de limites
- Fonctionnement en groupe comme à l'école
- Intervention hebdomadaire d'une éducatrice de jeunes enfants.

PEP 16

Le service « Vacances en famille »

Un des maillons de l'accompagnement des jeunes et de leur famille dans le cadre d'un travail en réseau...

Les missions du service :

Le service « Vacances en famille » des PEP 16 est un service qui a pour ambition de proposer des séjours vacances aux enfants, adolescents sous la forme d'un accueil dans des familles charentaises. Le projet met ainsi en relation des enfants provenant d'institutions de l'Aide sociale à l'enfance mais aussi des enfants en situation de handicap avec des familles « vacances » de tout horizon qui ont la volonté d'accueillir (agriculteurs, artisans, retraités...)

Les objectifs spécifiques du service visent à :

- Favoriser des séjours vacances de qualité.
- Partager au quotidien l'activité humaine et culturelle d'une vie familiale.
- Proposer un autre contexte du « Vivre ensemble » dans le cadre d'un accueil sécurisant.
- Découvrir la richesse de l'environnement rural, culturel et touristique de la Charente.

L'intérêt du service est de créer un espace où le jeune pourra reconstruire une image de soi sans néces-

sairement être confronté à devoir défendre son parcours antérieur. Il pourra cependant y donner du sens à travers la mise en relation avec autrui dans le cadre du partage d'une vie familiale. Il vient avec ce qu'il est aujourd'hui et son souhait de rencontrer, de vivre un temps de vacances dans un lieu nouveau et de pouvoir se montrer, s'il le souhaite, dans l'authenticité que lui ouvre ce lieu original ou de se représenter autrement.

Les familles accueillantes du service ne s'inscrivent pas dans celui-ci dans le cadre d'une approche spécialisée, éducative ou thérapeutique. Elles abordent la relation qui s'engage sous l'angle de l'accueil et du faire ensemble. Une hospitalité bienveillante, un temps de vie à partager, des moments d'échanges sans autre intention que de se connaître et de considérer l'autre dans sa singularité, son originalité. Permettre ainsi à chacun d'exister en tant que personne.

Ce service agit dans le cadre d'un réseau de professionnels qui recherchent une opportunité pour

ces enfants, ces adolescents de sortir de l'institution, de prendre le risque d'un temps en milieu ordinaire, de prendre le risque d'engager ceux-ci dans une relation sans les aides qui accompagnent son quotidien.

Le projet du séjour est co-construit entre les professionnels des partenaires (éducateurs, assistants sociaux), les coordinateurs du service, le jeune et sa famille d'origine. Un temps de prise de contact avec l'enfant est de plus mis en place pour assurer à chacun de préparer son séjour, de le penser avant sa concrétisation. Participer ainsi au contenu de ce séjour spécifique, créer par anticipation la mise en œuvre d'une certaine autonomisation de ce temps de vacances hors l'institution et dans ce nouveau lieu.

Renforcer le sentiment d'être sujet de sa vie et à travers ce moment privilégié, acteur de ses vacances où le jeune pourra interagir sur le contenu de ce moment avec la famille accueillante tout en respectant les règles de vie de celle-ci. L'objectif est ici de se poser en être social, mettant en scène sa capacité à s'ouvrir à de nouvelles traditions, règles, manières de vivre...

L'accompagnement est posé à distance par une préparation des coordinatrices du service pour optimiser la famille susceptible d'accueillir l'enfant en préservant son identité. Les informations transmises aux familles

« vacances » sont centrées sur les points tels que santé et spécificités à prendre en compte, heure d'arrivée et de départ, qui l'accompagne... sans apporter les éléments de l'histoire personnelle du jeune afin de s'assurer d'un accueil qui favorise la découverte de l'autre en tant que personne.

“ Renforcer le sentiment d'être sujet de sa vie et à travers ce moment privilégié acteur de ses vacances. ”

L'accompagnement se réalise également auprès de la famille en direct pour les familles d'enfants en situation de handicap qui ont besoin ponctuellement de ce service Vacances, pour leur permettre de souffler, de vivre leur vie d'adulte un temps en dehors de la présence de leur enfant. Le besoin est grand parfois de réassurance pour leur permettre de s'autoriser à laisser partir leur enfant sans culpabiliser, sans crainte...

Une personne est d'astreinte téléphonique pour accompagner la famille accueillante et le jeune dans les difficultés qui pourraient survenir au cours du séjour.

Expérimenter le hors-institution dans un cadre apaisant, accueillant, en évitant tant que faire se peut le piège du conflit de loyauté dans la mesure où l'accueil est repéré dans le temps, que la famille accueillante a le souci de préserver la place de la famille d'origine... ■

Gérard DEZILEAU
Directeur des PEP16
lespep16@lespep.org



PEP 59

Opération Collégiens Citoyens

Présentation d'une initiative qui a fêté son 10^{ème} anniversaire



DR

Depuis maintenant presque 10 ans, les PEP 59 organisent, avec le soutien financier du Conseil Général du Nord, des séjours éducatifs à l'attention des élèves de 6^e et 5^e des collèges qui allient accompagnement, loisirs et sensibilisation à la vie en collectivité et à la citoyenneté.

Cette opération a ainsi la particularité de regrouper chaque année, lors de séjours de centres de vacances, de 100 à 200 collégiens issus des collèges du département autour de la thématique générale de la citoyenneté. Bien que se déroulant hors temps scolaire, une forte collaboration avec les conseillers principaux d'éducation permet d'abord de sélectionner les élèves volontaires à ces séjours. Si les critères des conseillers principaux d'éducation à proposer un élève sont variables (délégués de classes, membres de clubs citoyenneté ou élèves à besoins particuliers), la motivation de l'élève et la diversité des collèges représentés restent les principaux critères de l'association. Ces séjours qui se déroulent

dans les structures de l'association sont encadrés par des équipes classiques de centres de vacances recrutées sur leur capacité à mener une réflexion et une action fortes sur la vie quotidienne. Des intervenants « citoyenneté » qui vivent le séjour avec les jeunes apportent, eux, la compétence à animer la thématique.

Chaque séjour est organisé autour d'une base commune à l'ensemble des stages et une thématique particulière. La base commune à ces stages s'appuie sur les thématiques du socle commun de connaissances et compétences : culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative. L'objectif de ces séjours est d'amener les collégiens, par la rencontre et l'échange, à développer leur esprit critique et mener une réflexion commune en rapport avec les thématiques citoyennes que l'on retrouve dans les programmes de l'Éducation nationale : la vie au collège, le droit, les droits et obligations de l'enfant, la laïcité, la solidarité. « *Le but de ces stages*

est de donner aux jeunes l'occasion de réfléchir sur les comportements individuels et collectifs qu'ils rencontrent et vivent tous les jours au collège et dans leur vie. Et rien de tel que l'expérience de la vie en collectivité, pour se confronter et réfléchir aux difficultés d'une part et efforts à faire, d'autre part, pour parvenir à la réussite de cette vie sociale », témoigne un directeur de séjour.

Chaque rencontre, chaque visite menée par les jeunes est l'objet d'une préparation, d'un bilan et d'un débat ; en fonction des lieux de séjour, les collégiens vont ainsi à la rencontre de représentants de l'Ordre, de services de secours, d'élus, de magistrats, de membres d'associations d'aide à la personne... Avec à chaque fois, l'objectif d'interpeller les élèves face à ces modèles, acteurs et garants du lien social. Pour agrémenter ces séjours, chacun d'eux développe une thématique spécifique qui permet aux jeunes de pratiquer activités sportives et culturelles. Les derniers séjours ont ainsi proposé des thématiques sur le sport, véhicule de valeurs

sociales, avec notamment la découverte du handisport ou sur l'éco-citoyenneté avec, en Haute-Savoie, une sensibilisation au respect de l'environnement. « *Nous voulons aussi lors de ces stages développer l'autonomie et l'esprit d'initiative des jeunes.* » Ainsi, certains séjours ont permis de concrétiser des actions préparées et proposées par l'encadrement mais menées par les collégiens. Spectacle dans une maison de retraite ou participation au nettoyage d'une station de montagne après la période touristique hivernale en sont quelques exemples. Si l'initiative et l'action sont au cœur de la démarche de ces séjours, les PEP59 souhaitent aussi inscrire cette action, à l'issue des séjours, dans le projet des établissements d'origine des élèves. Ainsi, ces derniers sont accompagnés pour d'abord créer une exposition dans le collège au retour du séjour et éventuellement d'y développer des événements ou des clubs sur la thématique citoyenne. « *Après 10 ans d'existence, notre objectif est d'améliorer la communication autour de ces stages en utilisant notamment les modes de communication tels qu'Internet ou les réseaux sociaux et de se doter de moyens suffisants pour mieux accompagner les projets des collégiens à l'issue des séjours* », précise le Président de l'association. « *Il est également important de pérenniser cette opération qui repose à ce jour sur le soutien du Conseil Général du Nord qui finance 90 % de l'opération, le reste étant financé par l'association et la participation des familles.* » ■

Sadian DIALLO
Directeur Général ADP Juniors
contact@adpjuniors.com

Domaine social et médico-social

PEP 28

En musique, accompagner, c'est : « jouer avec quelqu'un la partie qui soutient sa mélodie ».

Le petit Robert

L'accompagnement, concept abondamment utilisé depuis quelque temps, mérite bien que l'on s'y attarde un tant soit peu. En effet, on accompagne un chômeur vers l'emploi, on envisage une formation par compagnonnage pour les futurs enseignants, on accompagne une famille, on accompagne la scolarité... Plusieurs termes se rattachent à cette notion, par exemple : la guidance, le soutien, le tutorat, l'alliance, la supervision et, plus anglo-saxon, le coaching. Plusieurs fonctions s'associent : le maître, l'éducateur, le référent, l'entraîneur, la personne-ressource... Notre pratique d'accompagnement, prévue par le législateur dans le cadre de la mission d'un SESSAD, servira de référence aux lignes suivantes.

En premier lieu, rappelons ici que les textes récents du secteur médico-social distinguent explicitement l'accueil pour les établissements de l'accompagnement pour les services.

Étymologiquement, accompagner, c'est marcher avec celui avec qui on partage le pain, le compagnon. La symbolique n'est pas mince et il faut en déduire que l'objet à partager revêt quelque importance et que la notion de solidarité ne saurait être absente de ce débat.

■ **Le premier point** concerne le cadre. Celui du SESSAD, borné par les dispositions législatives en vigueur (lois de 2002 et de 2005), nous paraît être une bonne base de travail et pourrait être transposable puisque le respect des droits de tous y est assuré (hors le cas, bien entendu, d'une mesure judiciaire).

Notre accompagnement repose donc sur deux conditions fortes, l'inscription dans le projet de vie de la famille ainsi que l'accord de cette dernière pour toute action entreprise par le service.

■ **Le second point** à éclaircir concerne la ou les personnes accompagnées. S'agissant du SESSAD la réponse est relativement simple : d'abord l'enfant, puis, éventuellement sa famille dans le cadre de la prise en charge globale d'une situation de handicap. Nous ne confondons pas le partenariat et l'accompagnement. La famille, qui n'est pas pour nous vraiment un partenaire puisque détentrice de l'autorité quant au projet éducatif, pédagogique et thérapeutique, peut demander ou accepter un travail relevant d'une forme d'accompagnement. Pour autant et pour les PEP, c'est l'équipe du SESSAD, qui est « partenaire » de la famille. Tous les autres acteurs intervenants auprès d'un enfant en situation de handicap se verront, en revanche, proposer un travail de type partenarial.

Une fois posés ces deux principes et tout en veillant à ne pas s'en affranchir, le travail d'accompagnement devient une affaire de bon sens et de vigilance. Par exemple, la question récurrente de la position de l'accompagnant : je guide et je suis devant, j'observe et je suis au-dessus, je soutiens et je suis en dessous, je côtoie et je suis à côté... prend une importance toute relative dès lors que cela s'opère en toute transparence et avec l'accord de l'intéressé ou de son responsable légal. On peut

même imaginer passer d'une posture à une autre en fonction de la demande formulée ou de l'accord passé. Apparaît ici toute l'importance de l'idée de l'objectif partagé, que l'on ne confondra pas avec l'objectif commun. Apparaît également tout l'intérêt de la qualité des échanges humains entre « l'accompagnant » et « l'accompagné », échanges indispensables pour s'assurer de la place de chacun, de ce qui est ou n'est pas négociable dans un temps ou une situation donnés. Ainsi, différents modèles peuvent être envisagés, les références théoriques ne manquant pas sur le sujet.

Une des clés de la réussite de ce travail est le temps accordé à la réflexion et au partage des éléments de cette réflexion au sein d'une équipe multi-professionnelle, même s'il est communément admis qu'il n'est pas facile dans un même temps d'agir et de se voir agir...

Nous l'avons déjà dit, dans l'accompagnement l'identité de chacun doit être respectée pour qu'une forme de solidarité puisse se mettre en place. Malheureusement on ne peut être solidaire de tout et de tout le monde ; c'est pourquoi, il convient, avant de commencer, de préciser les conditions qui permettent la mise en œuvre de l'accompagnement ainsi que son arrêt, car il est des projets qui ne sauraient être accompagnés. ■

CONTACT : Alain DELAUBERT
Directeur du SESSAD
Jean-Paul AMOUR
Médecin psychiatre du SESSAD

“ Notre accompagnement repose donc sur deux conditions fortes, l'inscription dans le projet de vie de la famille ainsi que l'accord de cette dernière pour toute action entreprise par le service. ”

L'AVS : un accompagnant de vie scolaire et sociale.



DK

La demande actuelle des parents pour les aider à assumer la présence du handicap est variable et de différentes natures. Elle varie selon l'âge, le handicap et le parcours de vie du jeune mais aussi en fonction du propre parcours des parents, de leur situation, de leurs désirs, de la fratrie, etc. Une bonne connaissance des parents et une fine analyse des besoins (pas toujours clairement exprimés d'ailleurs) sont nécessaires pour apprécier les solutions à leur proposer.

En tout cas, chaque parent devrait trouver à chaque fois que besoin, une solution de qualité pour accompagner leur enfant en dehors de leur temps de présence parental, solution respectueuse de leur projet et de leur parole de parents.

D'une façon schématique, nous pourrions admettre deux types d'accompagnement, pouvant être proposés séparément ou bien articulés en complémentarité.

Le plus ancien est l'accompagnement médico-social dont la pertinence et le professionnalisme ne sont plus à démontrer. Nombreux jeunes bénéficient dans le cadre de prise en charge par des services ou établissements, de moyens de rééducation et de soins, autant que nécessaire.

L'évolution attendue aujourd'hui, par les parents serait sans nul doute une plus grande « perméabilité » avec le milieu ordinaire. Le travail de déplacement du « curseur » est

en cours et les récents textes législatifs vont dans ce sens.

Il reste cependant à valoriser l'image que les jeunes parents ont des services et établissements médico-sociaux. Le travail de changement de représentation est certes du côté des parents, mais tout autant du côté des professionnels qui doivent faire, plus que par le passé, preuve de pédagogie et de compréhension, voire d'empathie, pour « accompagner » ces parents dans leurs cheminements.

Le deuxième type d'accompagnement est celui impulsé par les associations de parents à partir de 1982 et repris par le Ministère de l'Éducation nationale en 2003 : celui de l'accompagnement scolaire (assuré par l'Éducation nationale) et social (assumé par le secteur associatif, par exemple le 02, 51, le 44, le 41...). C'est en effet un réel besoin exprimé par les parents et bien identifié depuis quelques années. Le principe en est simple : certains élèves du fait de leur handicap ont besoin d'une aide humaine pour développer leurs apprentissages scolaires et pour assumer certaines tâches et même certaines relations. Cette aide est bien évidemment à mettre en place une fois que d'autres moyens d'aménagement, d'adaptation et de ressources ont été explorés.

C'est par la présence de cette aide humaine spécifique que certains jeunes pourront apprendre, participer, communiquer, se déplacer...

tout simplement « vivre » en toute sérénité et autonomie. L'accompagnement n'étant pas en contradiction avec la notion d'autonomie : c'est bien parce qu'ils sont accompagnés que certains jeunes parviennent à être autonomes !

À ce jour, le Ministère de l'Éducation nationale assure ces personnels chargés de l'accompagnement scolaire de certains jeunes aux besoins reconnus et validés par les instances de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Dispositif Ô combien insatisfaisant et inadapté aux besoins des jeunes. Des bricolages successifs ont présidé à l'évolution du système sans jamais aboutir à la solution pérenne et de qualité que les parents attendent ! Les jeunes sont en droit de bénéficier d'un accompagnement de qualité par des professionnels formés (initialement et de façon continue), encadrés, stabilisés dans l'emploi et dignement traités au sein de services constitués.

Cet accompagnement professionnel devrait pouvoir se poursuivre selon les besoins repérés sur d'autres lieux de vie : les espaces de loisirs (individuels et collectifs) de quelque nature que ce soit, les stages, les transports...

De façon à répondre à la globalité du temps de vie de chacun, toujours dans la cohérence du Plan Personnalisé de Compensation (PPC) validé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), tout en permettant également aux familles de vivre le plus près possible du droit commun. Faute de volonté politique et de confusion dans les esprits, nous sommes encore loin du compte !

La reconnaissance du métier d'accompagnant en tout lieu de vie n'est toujours pas acquise et installée. Pourquoi ?

Les parents ne comprennent pas que l'accompagnement médico-social est fort heureusement depuis de longues années professionnalisé et pérennisé ; pourquoi n'en est-il

pas de même pour les accompagnants scolaires et sociaux ? Ce dispositif a pourtant fait ses preuves en matière d'efficacité et de pertinence. L'expression « parcours du combattant », qui est régulièrement utilisée pour évoquer la vie des parents avec le handicap d'un enfant, n'est pas un vain mot. Que d'appels de parents en fin d'année (parfois même en cours d'année) ne sachant pas si l'accompagnant sera encore là l'année suivante, si ce sera le même (qui pourtant avait fini par établir une relation de confiance avec le jeune...).

Des parents obligés de faire le lien entre les professionnels intervenant auprès de leur enfant, obligés de « colmater » les ruptures dans les accompagnements... Des parents vivant en quelque sorte « la double peine » : assumer à la fois le handicap et les errances d'un système inachevé.

Quel pas énorme franchissons-nous si enfin des services départementaux dédiés à l'accompagnement scolaire et social en milieu ordinaire de vie, étaient mis en place !

Notre société ne devrait plus tergiverser et devrait enfin proposer ce service parmi la palette de solutions déjà existantes et dédiées aux personnes vivant avec un handicap et leurs parents. Incontestablement, dans le domaine de l'accompagnement, les associations assurant la gestion tant de services et établissements médico-sociaux que des futurs services d'accompagnement à la vie scolaire et sociale, devront se rapprocher des parents pour sortir du concept de « prise en charge » et de « place » et proposer des espaces de dialogue, de libre participation et circulation des jeunes dans la société « ordinaire ».

Ce n'est que dans ces conditions, que nous contribuerons à faire bouger le curseur de la solidarité, si chère à notre Fédération. ■

CONTACT :

Marie-Christine PHILBERT
Présidente de la FNASEPH

Politiques éducatives de proximité

PEP 13

L'accompagnement SAPAD des élèves atteints de refus scolaire anxieux.

Le nombre de prises en charge pour refus scolaire anxieux dans le département des Bouches-du-Rhône est à l'image de tout ce que constatent les SAPAD de France : une augmentation année après année des demandes d'intervention, qu'elles soient basées sur des « phobies scolaires » ou sur d'autres pathologies psychiques qui ont une même résultante : l'impossibilité psychique et physique pour un élève de suivre une scolarité dans un établissement scolaire.

Les PEP 13 ont donc décidé de se lancer dans un partenariat avec plusieurs établissements de soins

afin d'accompagner ces élèves, le plus souvent des adolescents vers une rescolarisation partielle puis totale : Maison Départementale de l'Adolescent, cliniques, Espace Méditerranéen de l'Adolescent. C'est ainsi que le SAPAD 13, en partenariat avec l'Association des Jeunes Malades et Convalescents, organise la mise en place de cours au sein de l'Espace Pédagogique de l'Hôpital Salvator à Marseille. Il vient compléter un dispositif qui, par une pédagogie adaptée, permet à l'élève en difficulté psychique de reprendre confiance en soi.

L'accent est mis sur les compé-

tences acquises par l'élève et non sur ses lacunes. Chaque progrès est valorisé. L'équipe des professeurs du SAPAD est constituée de professeurs « fidélisés » de savoir-faire et vient compléter l'équipe des professeurs de français, mathématiques, arts appliqués, philosophie et des personnels Éducation nationale (médecin, AS, Infirmière, coordonnateur) affectés à l'Espace pédagogique.

Le travail de ces deux équipes se fait de concert. Les professeurs de SAPAD sont également invités à participer à l'information médicale. Les résultats constatés par ce

travail de partenariat et de collaboration effective sont positifs. Bon nombre d'adolescents reprennent le chemin d'une scolarité classique et réussissent à passer dans la classe supérieure.

Par ailleurs, les PEP 13 sont en train de mettre en place un groupe de paroles dédié à ces professeurs qui pourront autant échanger sur les difficultés rencontrées que sur leurs pratiques pédagogiques. Une réflexion se poursuit pour des groupes de paroles dédiés aux familles. ■

CONTACT :

PEP 13 : lespep13@lespep.org

L'intervention du SAPAD

Depuis septembre 2009, de nombreux adolescents bénéficient de cours dispensés par le SAPAD à l'Espace Pédagogique Salvator. La question s'est posée de savoir s'il n'y avait pas dévoiement du principe de la prise en charge à domicile en accueillant des cours du SAPAD dans nos locaux.

Il y a un intérêt évident pour des adolescents phobiques à sortir de chez eux et à bénéficier des services du SAPAD dans des locaux identifiés comme des locaux scolaires. L'intervention du SAPAD, en complément de nos prises en charge pédagogiques, permet des temps de scolarisation plus importants, identifiés comme tels, en cohérence avec l'intervention de nos enseignants et en lien avec les soignants.

La coordonnatrice académique du SAPAD dispose d'un bureau dans nos locaux et assiste aux réunions de synthèses hebdomadaires avec les soignants. Elle a donc un retour sur les effets thérapeutiques des prises en charge pédagogiques assurées par le SAPAD.

Les interventions du SAPAD concernent les disciplines suivantes : Anglais, Italien, Allemand, Espagnol, Histoire/géographie, Sciences physiques, Sciences économiques et Mathématiques. Ils sont assurés par **12 professeurs** qui, pour la plupart, interviennent depuis deux années sur notre structure. Nous faisons toujours appel aux mêmes professeurs et tentons de profiler une équipe d'enseignants « SAPAD » spécialisés dans la prise en charge d'adoles-

cents suivis en pédopsychiatrie. Nous avons d'ailleurs organisé à leur intention une première séquence de formation avec Sophie Campredon, pédopsychiatre, et devons systématiser le principe avec le soutien des PEP en 2011/2012.

Les demandes de prise en charge d'adolescents par le SAPAD dans nos locaux se multiplient. Nous ne pouvons pas y répondre en totalité faute de moyens ou faute d'avoir pu trouver les enseignants qualifiés disponibles pour certaines disciplines rares pour lesquelles nous avons été sollicités (Russe, japonais, génie civil). Enfin, les demandes seront plus importantes en 2011/2012 avec l'arrivée d'autres partenaires hospitaliers sur le site.

Par ailleurs, le problème de la prise en charge par le SAPAD d'adolescents venant d'autres départements ou d'autres académies et hospitalisés sur le site se pose quotidiennement.

Pour conclure : deux adolescents totalement déscolarisés, pris en charge conjointement par notre unité et le SAPAD pendant 2 ans ont obtenu le baccalauréat en juin 2010. Six autres adolescentes, ayant bénéficié du même dispositif, ont pu reprendre une scolarité normale et pérenne, en septembre 2010. ■

CONTACT : L'équipe SAPAD 13

Coordonnatrice : Reine FEUGERE

04 91 74 52 96

Espace Pédagogique SALVATOR.

Coordonnateur : Patrick DELDON

04 91 74 51 76

PEP 91

Et notre singularité dans tout ça ?...

Très tôt, l'Association Départementale des PEP de l'Essonne est entrée sur la scène de l'accompagnement à la scolarité. Dans ce vaste secteur, l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement éducatif et la réussite éducative ne cohabitaient pas encore quand notre association a lancé une démarche volontariste centrée sur la formation. Ce ne fut pas sans débat, ce secteur ayant du mal à s'équilibrer financièrement... Pourtant, dès 1997, un partenariat fort, développé avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville), notamment avec sa secrétaire générale (une certaine Agnès B...), nous a situé dans une dimension résolument formative. Dans l'Essonne, les municipalités « importantes » font le choix politique de demeurer gestionnaire des dispositifs locaux d'accompagnement. Dans ces conditions, le terrain même de la gestion apparaissait comme une solution inappropriée. La démarche de formation des acteurs a donc constitué et constitue encore à ce jour le cœur et l'originalité de la démarche des PEP 91.

Au fil du temps, divers maîtres d'œuvre se sont succédé : Jacques Parmantier - le fondateur pour ne pas dire le visionnaire, Chantal Millet ouvrant de nouvelles pistes de travail, en les ancrant dans la durée, tout en affirmant la primauté d'une démarche pédagogique, Carole Étienne dont le passage a marqué une ouverture vers de nouveaux partenaires et la mise en œuvre du premier colloque, Jean-Claude Sornat enfin qui a pleinement sanctuarisé ce champ d'action, en développant et en managant

une véritable équipe de formateurs, en donnant une ampleur formidable au colloque annuel sur l'Accompagnement, devenu le rendez-vous incontournable des acteurs essonnais.

Alors, où en sommes-nous, après bientôt quinze années d'intervention dans ce domaine ? Poser cette question aujourd'hui est d'importance quand le profil du successeur de Jean-Claude Sornat a fait débat dans l'association, au moment même du succès remarquable du colloque des 6 et 7 mai 2011. Alors, quelles perspectives d'avenir avons-nous... à la lumière de notre spécificité PEP ? Tout d'abord, nous aurons à reconsidérer la question de la gestion : la position des grandes communes de l'Essonne est toujours la même. Toutefois, ce département est une terre de contrastes : très urbanisé au nord, le sud Essonne est très rural. Nous aurons sûrement à faire des propositions territorialisées aux petites communes de ces territoires... peut-être en jachère !

Nous aurons ensuite à développer plus encore notre offre de formation en la diversifiant : le moment est venu de s'appuyer sur le travail réalisé pour achever une évolution : émanciper le secteur formation à côté des secteurs SMS et DEL. Les nouvelles demandes arrivent, notamment pour les AVS. Des opportunités se présentent : des mairies lancent des appels d'offres sur la formation des directeurs de secteur et des agents péri-scolaires pour l'accueil en centres de loisirs des enfants à besoins éducatifs particuliers. Ne sommes-nous pas particulièrement bien placés pour proposer une offre de forma-

tion crédible et cohérente, à la confluence de deux secteurs que nous connaissons bien, l'animation et les enfants en situation de handicap ?

Nous touchons là à notre spécificité : pourquoi développer des actions formation comme un secteur spécifique ? Qu'avons-nous à y faire ? Qu'avons-nous à y gagner ? Tout simplement parce que nous revenons là au cœur même de notre métier et dans la singularité de ce que nous sommes : l'éducation et la formation. Grâce à la formation, nous remettons la pédagogie et la démarche clinique au cœur de nos préoccupations et au centre de nos dispositifs. Bref, il s'agit de montrer notre engagement pour une certaine idée de la construction des citoyens, du respect de la place de chacun, des parents entre autres, une certaine idée de l'émancipation par la culture. Dans le paysage de nos actions, nous avons d'un côté un secteur DEL qui court le risque d'évoluer de plus en plus vers une simple marchandisation de notre offre de séjours pédagogiques. De l'autre côté, le secteur médico-social court chaque jour un risque plus grand encore de n'être plus que gestionnaire : soumis aux diktats économiques, oubliant peu à peu la pédagogie et la clinique... Michel Chauvière dénonce ces risques de marchandisation du social : la prétendue bonne gestion « CPOMisée », enrobée dans le mirage de la qualité, cache-misère d'une efficacité de la dépense, liée à la solvabilisation du marché du handicap, diluée dans les contraintes européennes... Face à ces risques, le champ de la

formation affirme notre légitimité et notre spécificité. Mieux : nous portons ainsi auprès d'un plus large public les messages de laïcité, de citoyenneté et de solidarité, de la modifiabilité cognitive, du respect des sujets en devenir. Nous nous revendiquons des pédagogues qui furent nos fondateurs. Nous permettons aussi à l'ensemble des instances décisionnaires - État dans ses services déconcentrés, collectivités locales - d'identifier notre singularité associative : nos actions de formation dans le champ de l'accompagnement, dans l'animation et dans le champ du handicap développent et signent notre visibilité. En construisant aujourd'hui pour demain, la Formation est un secteur essentiel dans son contenu, mais aussi un formidable vecteur de communication. Ainsi, en Essonne, nos actions de formation sur les politiques éducatives de proximité nous ont permis de renforcer pour certains, changer pour d'autres le statut des PEP 91, au-delà d'une simple association parmi tant d'autres...

Voilà en quoi il nous semble encore plus essentiel aujourd'hui de développer la formation pour une association ouverte, enrichie de nouvelles composantes, d'administrateurs issus de nouveaux horizons mais recentrée sur ses valeurs politiques et idéologiques fondamentales, seules vraies différences avec les officines mercantiles, déjà à l'œuvre dans l'accompagnement, dans les séjours et demain dans le secteur médico-social. ■

CONTACT :

PEP 91 : Jean-François GEY

Directeur Général

direction.generale@adpep91.org

PEP 21

Ateliers d'éveil à la langue des signes française en lien avec l'association « Écoute mes mains »

L'accès aux loisirs : un droit pour tous !

Le centre de loisirs de Fontaine d'Ouche géré par l'association a mis en place récemment une action visant à faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap. Cette démarche s'inscrit pleinement en cohérence avec d'autres objectifs et éléments tels que les droits de l'enfant, la citoyenneté, la responsabilisation de l'enfant, permettre à l'enfant d'être acteur de ses projets, et enfin le projet de l'IME.

Parce que le centre accueille trois enfants en situation de handicap, l'équipe a souhaité créer des conditions optimales pour permettre l'expression du vivre ensemble.

Dans ce cadre, un programme d'accompagnement et de sensibilisation a été mis en place début mai.



Il comprend :

- **L'accueil individuel pour chaque enfant** ainsi que de sa famille pour échanger et créer le cadre le plus adapté.
- **Réunion avec les enfants du centre** afin de les impliquer et de préparer au mieux l'inclusion de l'enfant.
- **Achat de matériel spécifique** (livres sur le langage des signes, matériel pédagogique adapté pour enfants à mobilité réduite au niveau des mains).
- **Formations complémentaires** pour les animateurs.
- **Interventions de professionnels.**
- 9 séances d'une heure d'**initiation à la Langue des signes française.**

Objectifs atteints ! et même plus...

Les enfants, comme les animateurs, se sont montrés enthousiastes. Environ 30 enfants et 6 animateurs ont assisté à une séance de sensibilisation. 10 enfants de 5 à 7 ans ont été initiés à la langue des signes. Grâce aux apports de l'association « Écoute mes mains », le public fréquentant l'accueil de loisirs du centre social de la Fontaine d'Ouche (enfants, parents) a pu être sensibilisé aux handicaps. Les animateurs et les enfants ont pu, par la présence de l'association « Écoute mes mains » appréhender le handicap auditif et communiquer avec l'enfant concerné.

Rendez-vous pour un spectacle le 6 juillet

Les outils pédagogiques apportés par l'association partenaire ont impulsé l'idée d'un spectacle autour de ce handicap et des ateliers spécifiques pour continuer à développer les connaissances. ■

Contact

■ PEP 21

Centre de loisirs de Fontaine d'Ouche
Tél. : 03 80 76 90 98

PEP ALSACE

Des mallettes pédagogiques gratuites pour les enseignants



Créés avec l'inspection académique du Haut-Rhin, ces outils regroupent des matériels techniques et pédagogiques de haut niveau. Ils sont prêtés aux classes pour 15 à 21 jours.

À votre disposition 7 mallettes :

- « **Écoute** » pour capter les sons afin de les découvrir.
- « **Reportage** » pour passer à la phase d'enregistrement et d'observation et susciter des vocations de grands reporters.
- « **Voir de près** » pour révéler les amateurs de sciences.
- « **Voir de loin** » pour les observations en pleine nature.

■ « **Mare** » pour accompagner les projets d'étude du milieu aquatique.

■ « **Forêt** » créée avec le parc régional des Ballons des Vosges pour une approche sensorielle.

■ « **Manger-partager** » créée par les PEP pour les enseignants qui cherchent à mettre en œuvre une action de solidarité dans un travail sur la malnutrition. ■

Contact

■ PEP ALSACE

Sabine LAMEY
Tél. : 03 89 21 20 82

Les arts de la rue créent la surprise



Les PEP 09 et l'OCCE ont mis en place une initiative originale pour faire découvrir les arts de la rue aux enfants de l'Ariège.

Samedi 9 avril, la surprise était ainsi au rendez-vous sur le parvis du centre culturel à Foix.

Depuis le mois d'octobre, enseignants et élèves ont travaillé sous la houlette du chorégraphe Kader Nadjar afin de pouvoir surprendre un public venu nombreux assister à un spectacle aux contours assez mystérieux.

PEP LORRAINE

8^e édition du Prix littéraire jeunesse « PEP Solidarité »



Le 13 avril, 80 enfants délégués représentant les élèves de Lorraine et les classes participant au prix, se sont donné rendez-vous au Chalet de Bellefontaine à Étival afin d'élire le lauréat.

9 livres étaient en compétition.

■ À huis clos, en présence du parrain de l'édition : l'illustrateur Chandre, les

délégués ont débattu et argumenté leurs choix. Après une longue délibération, c'est *2065, la Ville engloutie*, de Jean-Michel Payet, éditions Milan, qui a été élu.

■ Cet ouvrage mêlant récit d'aventures et écologie a fait l'unanimité.

■ La remise officielle du prix se tiendra le samedi 18 juin lors du Salon de la solidarité à Metz.

Le résultat a été à la hauteur des attentes puisque 130 enfants ont réalisé une prestation flash mob devant plus de 500 personnes.

L'engouement suscité par ce travail a permis de réitérer l'événement et de l'exporter à Toulouse le jeudi 12 mai, où une deuxième Flash Mômes a été réalisée.

135 élèves ont participé à ce 2^{ème} opus. Merci aux écoles de Cadirac, Vernajoul et à l'IME de Saint jacques de Léran pour cette belle manifestation. Comme on ne dit jamais 2 sans 3 : ouvrez l'œil ! Un 3^{ème} opus pourrait vous surprendre !

Cette initiative vous a séduit ? Vous souhaitez la mettre en place pour votre établissement ? Prenez contact avec les PEP 09. ■

Contact

■ PEP 09
secretariat-siege@lespep09.org

EN BREF

■ **ÉTÉ, PRINTEMPS OU HIVER, LES SÉJOURS PEP POUR ENFANTS ET ADOS : DES SÉJOURS 100 % PASSION, ÉVASION ET DÉCOUVERTE.**



■ KIDEXPO

Les PEP donnent rendez-vous aux enseignants et aux familles les 21, 22, 23 et 24 octobre, à la porte de Versailles, au salon Kidexpo.

À cette occasion, vous pourrez retrouver ou découvrir nos séjours classes de découvertes et colos.

Venez nombreux !
www.kidexpo.fr



Contact

■ PEP LORRAINE
urpep.lorraine@free.fr

PEP 02

Rencontre avec le Sénateur Paul Blanc autour du thème de la scolarisation des enfants handicapés.



La FGPEP a rencontré, avec la FNASEPH, le sénateur Paul Blanc dans le cadre d'une visite du service AV2S de l'association départementale des PEP de l'Aisne le mercredi 12 avril 2011 sur la journée entière. Cette visite s'inscrit dans la mission que lui a confiée le Président de la République «Scolarisation des enfants handicapés ». Les préconisations du sénateur pourraient influencer sur l'allocation de Nicolas Sarkozy, lors de la conclusion de la conférence du handicap qui aura lieu le 8 juin 2011, au centre Georges-Pompidou à Paris.

Les PEP de l'Aisne ont été choisis comme terrain de rencontre, non pas du fait de leur proximité de Paris, mais parce qu'ils ont réemployé 15 AV2S depuis septembre 2010 qui accompagnent une trentaine d'élèves, en école, collège

ou lycée. Ces AVS, ne pouvant plus être employés de l'Éducation nationale, une convention inspection académique-ADPEP (dans le cadre de la convention cadre nationale) a permis une continuité souhaitée par tous, dans un partenariat privilégié avec l'IEN-ASH.

Le sénateur Paul Blanc, accompagné de son collègue Antoine Lefèvre, sénateur maire de Laon et de Nicolas Bandonneau, inspecteur (IGAS) se sont d'abord rendus au collège Louis-Sandras d'Anizy-le-Château. Ils ont assisté à un cours de technologie dans une classe qui accueille un élève en situation de handicap, accompagné d'une AV2S.

La rencontre qui s'en est suivie a permis de répondre aux questions de la délégation sénatoriale. Puis, après

déjeuner, un nouveau temps d'échange a eu lieu au lycée Léonard-de-Vinci de Soissons.

La journée a été très positive, avec un accueil et un déroulé excellents, interventions bien rythmées et nourries, des paroles d'AVS, enseignants, enfants, utiles par leur contenu en présence du vice-président du CG, des autorités ASH de l'Aisne (y compris le conseiller du recteur) et MDPH.

La journée s'est appuyée :

- Sur une approche aussi bien pédagogique et humaine du métier que des solutions administratives et financières pour créer des services.

- Des fiches permettant une comparaison des points forts et points faibles de 3 services présentés (PEP 02, Handisup

44, Cap intégration 51), excellent accueil des établissements collège d'Anizy-le-Château et lycée Léonard-de-Vinci de Soissons.

Nous notons une :

- Très grande écoute du sénateur Blanc qui nous donne comme conclusion : « À travers des expériences différentes des solutions ont été trouvées. »

- Décentralisation ou centralisation, la règle est l'égalité de traitement pour que les enfants handicapés puissent être scolarisés partout.

- La première solution réside dans une formation identique pour tous les AVS, formation qui permettra leur professionnalisation et la définition d'un métier et d'un cadre d'emploi. Paul Blanc fera des propositions qui iront dans ce sens, mais naturellement ce n'est pas lui qui décide...

Nous sommes persuadés qu'une extension nationale des expérimentations et dispositifs comme ceux mis en place par les PEP 02 est réalisable avec des circuits administratifs et financiers qui permettront une réponse aux besoins d'accompagnement individuel des élèves en situation de handicap, et trouvera son existence pleine et entière dans l'esprit et le cadre de la loi de 2005. ■

Contact

■ PEP 02

Email : lespep02@lespep.org

PEP 64

Retour sur la journée « initiative océane »

Le 5 avril, des élèves de l'IME Plan Cousut se sont rendus à la plage du Métro de Tarnos dans les Landes afin de mener une opération en partenariat avec l'association Surf Rider Foundation Europe.

Cette journée, inscrite dans le cadre d'une démarche écologique, a été organisée autour de trois axes :

■ **Un axe sportif** avec sept séances de surf.

■ **Un axe éco-citoyen.**

■ **Un axe culturel** avec la découverte des métiers du littoral avec rencontre des professionnels de la mer, visite des structures proposées par les différentes communes et participation au Festival Filmar à Hendaye.

Au programme :

- Un pique-nique « zéro déchet ».
- Une visite d'exposition sur l'écologie du littoral et la formation des vagues proposée par l'équipe de Surf Rider.



■ Puis nettoyage de la plage ! Avec cette journée, c'est plus de 200 mètres de plage qui ont pu être nettoyés.

Bilan :

Une action de sensibilisation positive. Les élèves ont en effet été étonnés par la masse de déchets récoltés. Cette journée a permis un travail pédagogique et éducatif sur la durée de vie des déchets, le suremballage, les achats responsables et la préservation

de l'eau douce grâce à du matériel pédagogique prêté par Surf Rider. Une exposition retraçant toutes les activités de ce projet (affiches, réalisations d'élèves, jeux autour des déchets) aura lieu fin juin au sein de l'IME.

Contact

■ **PEP 64**

Email : association@pep64.org

PEP 44

Retour sur la soirée « Faisons connaissance » du 28 avril organisée dans le cadre de la 3^e semaine handiversité.



Les PEP 44, co-organisateurs de l'événement ont accueilli à cette occasion dans leur domaine de la Ducheraie, une cinquantaine de participants pour une soirée débat autour du thème de l'autisme.

Animé par Madame Blatrix, psychologue et Madame Leprince, parent d'un enfant autiste, cette soirée a permis des échanges avec les parents, amis et enseignants présents.

La semaine « Handiversité » est un événement de sensibilisation aux handicaps des habitants

du canton de Savenay. Durant une semaine, des actions sont menées afin de faire découvrir les richesses des différences. Une belle soirée fertile en échanges et en partage de connaissances...

Les soirées

« faisons connaissance » :

un rdv à noter dans vos agendas !

Les soirées « Faisons connaissance » sont gratuites et traitent de sujets comme l'éducation, l'environnement, le développement durable, l'alimentation... La prochaine aura lieu à la rentrée.

Contact

■ **PEP 44**

Email : pep44.elise@orange.fr

EN BREF

■ **PEP 21**

L'ESAT FÊTE LE CARNAVAL

Le 11 mars, les travailleurs et l'équipe pluridisciplinaire de l'ESAT ont tous mis leurs efforts en commun pour organiser une belle fête. Un bon souvenir que chacun peut se remémorer grâce aux photos prises et au film réalisé par deux travailleuses en blanchisserie.

Rendez-vous l'an prochain !



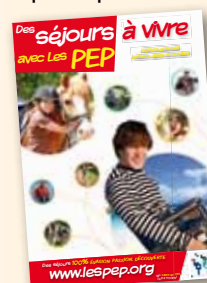
Contact

■ **PEP 21**

Email : dg@pep21.org

■ LES PEP : DES SÉJOURS POUR TOUS !

Enfants, ados, adultes, les PEP proposent des séjours adaptés aux personnes en situation de handicap : séjours inclusifs ou spécifiques.



Contact

■ www.lespep.org

L'accompagnement, une révolution culturelle...

Échange avec Charles Gardou* mené par Yves Bruchon Vice-Président Fédération Générale des PEP

Dans vos ouvrages comme dans vos conférences publiques, vous mettez en lumière une contradiction entre la manière dont on parle du handicap et les réponses qu'on lui apporte : d'un côté, une volonté apparemment réformatrice ; de l'autre, une mise en actes timorée. Cette contradiction interroge l'ensemble des acteurs...

Nous connaissons effectivement une situation pour le moins paradoxale : nos textes législatifs sur l'éducation, l'emploi, la lutte contre les discriminations passent volontiers pour exemplaires. Les associations, puissamment structurées, mènent un inlassable combat pour que les personnes en situation de handicap ne soient plus considérées à travers leurs manques, mais puissent exercer leurs droits de citoyens. L'effort accompli est manifeste, pourtant les dysfonctionnements demeurent nombreux : accessibilité négligée dans nombre de villes, de moyens de transport et de bâtiments publics ; manque de place dans les établissements spécialisés et inégale répartition sur le territoire ; structures insuffisantes pour l'accueil des adultes ; engagement timide des entreprises ; scolarisation encore diffi-

cile pour les enfants et adolescents en situation de handicap ; carence de formation des enseignants, globalement impréparés à les recevoir dans leur classe, etc. L'inclusion scolaire, professionnelle et sociale piétine.

Est-ce pour partie lié à une forme de délitement communautaire ?

Je le pense, car la nouvelle religion entrepreneuriale, qui canonise le battant et mythifie le gagnant, conduit insidieusement à la déliquescence communautaire par mépris de celui qui, par manque de forces et de moyens, ne peut entreprendre, s'imposer, avoir du succès et réussir. Aussi est-il urgent de s'interroger sur les responsabilités de celui qui entreprend et gagne, envers celui qui échoue parce qu'il ne peut entreprendre.

Vous dites volontiers que le dépassement de cet état de fait suppose une révolution culturelle...

Oui, une révolution culturelle tenant essentiellement en une désacralisation de l'individu qui se voudrait parfait, immortel et autosuffisant. Car

rarement épidémie d'autocentration et de paraître n'a été plus violente. L'individualisme est devenu la règle. Qui ne voit le cinéma des apparences : « Je montre, donc je suis », « J'existe à coups de taille mannequin, à l'aune de mes gloires et de mes résultats au box-office. » Avoir l'air, tout est là. L'Homme s'est enflé à la fois d'une illusion d'autosuffisance et d'une confiance illimitée en l'individu et en une société du bonheur individuel.

“ L'inclusion scolaire, professionnelle et sociale piétine. ”

Dans un monde s'apparentant de plus en plus à une vaste entreprise, les réussites scientifiques, l'ingéniosité à dominer la nature, la vie, l'univers, et l'ap-

parente aptitude à réaliser tout ce qui, jusqu'à maintenant, paraissait impossible, marquent d'assurances excessives notre culture du progrès. Il en découle un réel déséquilibre, dû à l'étiollement du lien entre citoyens.

Il n'est donc guère surprenant que les plus fragiles subissent puissamment les ondes de choc d'une

société qui se révèle plus exigeante d'indépendance que de conscience de l'autre et ne parvient pas à se donner un sens supérieur par le lien à autrui.

Vous invitez à penser autrement l'être humain...

Le XX^{ème} siècle s'est surtout appliqué à étudier les pathologies, les besoins d'aide, les moyens compensatoires ; à étiqueter pour catégoriser ; à réparer coûte que coûte pour rendre « normal ». « Normal » : voilà le mot par lequel nous continuons à désigner une sorte de prototype humain. À l'inverse, nous faisons de l'« anormal » un concept de non-valeur, comprenant toutes les « valeurs » négatives possibles : être anormal, c'est être dévalué, incapable et indésirable. Sans cesse guettés par le piège de la moyenne, de la classification et du dogme, nous oublions l'inconstance et la plasticité de l'être humain, et, avec elles, l'irréductible singularité de chacun. Appréhendant difficilement le vivant dans sa richesse infinie, dans sa nature toujours mouvante, nous réduisons sa diversité et sa complexité en le catégorisant : « les infirmes moteurs cérébraux », « les déficients moteurs », « les sourds », « les aveugles », « les autistes »..., « les handicapés ». Dès lors, l'identité, les droits, les devoirs et les possibilités de l'individu sont socialement déterminés par la classe à travers laquelle il est connu. Au nom d'impératifs scientifiques, nous mutilons l'identité. La négation du sujet procède ici d'une absence de relation de visage à visage, d'un effacement ou d'une déshumanisation du regard. D'où une indispensable conversion des modes de connaissance et d'action, la nécessité d'une autre manière de penser l'être humain dans le registre de l'allure et du débat. L'indéterminé et le toujours-ouvert commandent de refuser les définitions mécanistes et définitives, de récuser les dualismes simplificateurs (la capacité/l'incapacité, le normal/l'anormal, etc.), et de mettre en cause les catégorisations qui entravent.

Quelle est peut-être la place de la fragilité dans notre société ?

J'ai coutume de dire que le seul lien natif entre les hommes, c'est la fragilité. Notre modernité se refuse pourtant, avec obstination, à l'admettre. Pourtant, nulle régénération des idées et des pratiques sociales, nulle restauration ontologique ne s'effectueront sans cette reconquête de l'humanité des plus vulnérables, sans ce refus de leur réification et de leur mise hors du monde, qui dénaturent la nature humaine. En somme, la révolution de la pensée et de l'action dans le domaine du handicap consiste à emprunter les chemins qui vont de l'unité close à l'unité déployée, en passant par le déploiement de la multiplicité.

Il s'agit, selon vos mots, de désinsulariser le handicap...

Le handicap n'est en réalité qu'un des aspects spécifiques des problèmes généraux de notre humanité. Il ne fait qu'en jouer le rôle d'amplificateur. Le sort peut amener celui-ci ou un autre, sans aucune prévisibilité ni équité, à en être victime. Aussi, parce qu'il relève de l'ordinaire de la vie, est-il à prendre en compte chaque fois que l'on pense l'homme et ses droits, que l'on éduque ou que l'on forme, que l'on élabore des règles et des lois, que l'on conçoit l'habitabilité sociale ou que l'on aménage les espaces citoyens, etc. C'est de cette seule manière que pourra s'accomplir la désinsularisation de ceux qui ne sont pas du bon côté du hasard.

Pourriez-vous nous donner quelques repères pour comprendre, au sens premier du terme, ce que à quoi aspire, fondamentalement, une personne en situation de handicap ?

Je vois quatre repères essentiels. Le premier renvoie à la notion de reconnaissance, comme besoin vital de tout être humain : il n'est pas de

sujet sans un autre qui le reconnaisse comme tel dans sa singularité. Le deuxième porte sur le concept d'autonomie : il n'est pas de sujet sans un autre qui accompagne sa conquête d'une autonomie, fût-elle apparemment entravée. Le troisième a directement trait aux droits imprescriptibles de tout être humain : il n'est pas de sujet sans un autre qui reconnaisse ses droits et sa dignité dans son altérité parfois radicale. Le dernier concerne le dire et l'agir : il n'est pas de personne en situation de handicap susceptible de s'accomplir comme sujet sans une société qui traduise en actes ses intentions démocratiques et inclusives.

Vous insistez sur l'aspiration à l'autonomie pour tout être humain, fût-il en situation de handicap. Mais, sachant que certains nécessitent un accompagnement, comment éviter que celui-ci n'entrave leur autonomisation ?

En somme, il s'agit d'offrir la possibilité à chacun, lorsque la sévérité du handicap n'y fait pas irrémédiablement obstacle, de mener l'existence de son choix, moyennant un accompagnement approprié, susceptible de garantir une qualité de vie, c'est-à-dire la maîtrise de ses actions et de son devenir, la participation au réseau social, la perception positive de soi et de l'image renvoyée par autrui. À l'instar de l'autonomie, la qualité de vie n'est pas un état, mais un processus auquel chacun travaille activement en collaboration avec d'autres. Grâce à l'accompagnement personnalisé, qui en est la clef de voûte, ceux qui requièrent une aide, temporaire ou permanente, peuvent se livrer à des activités qu'ils sont incapables d'accomplir seuls, et rester ainsi au sein de leur collectivité naturelle. Au vocable « assistant », qui connote, d'un côté, l'attitude des bons Samaritains, et, de l'autre, la passivité de bénéficiaires en attente de charité, je préfère le terme d'« accompagnant »,

tant sa dimension étymologique me semble signifiante. Accompagner (de *con pane*, « compagnon ») veut dire partager le pain et renvoie en quelque sorte au contrat idéal, celui où la nourriture rare est divisée équitablement entre tous les compagnons. C'est l'image archétypale de la solidarité et de l'hospitalité qui, l'une et l'autre, supposent une communauté de destin. L'accompagnement s'y apparente, pour peu que l'on respecte les droits fondamentaux de la personne en situation de handicap : celui d'abord de participer aux choix de l'accompagnant ; celui ensuite de fixer, en concertation avec lui, les conditions de l'accompagnement ; enfin, celui de disposer d'une enveloppe financière individuelle à lui consacrer, comme c'est le cas au Danemark, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. Faute de quoi, ce n'est plus d'accompagnement dont il s'agit, mais de contrainte. Or, l'individu n'est plus sujet lorsqu'il est seulement le lieu d'une action extérieure s'exerçant sur lui.

À vos yeux, les notions de dignité et de droits sont premières...

La formulation et la résolution des questions inhérentes au handicap ne peuvent plus se concevoir sur la base de l'action désordonnée, reposant sur la bonne volonté, ni sur celle de la bonne action efficace guidée par de beaux principes caritatifs, mais, au contraire, sur la base de l'action efficace appuyée sur des droits inaliénables. N'est-il pas paradoxal d'avoir encore à réaffirmer, pour les plus vulnérables, des droits accordés aux « bien portants » ? La notion de respect des différences se traduit dans le principe d'égalité. L'égalité est sans partage et elle rime avec dignité.

Que dire des personnes atteintes de très profondes déficiences ?

Force est de reconnaître qu'elles ébranlent notre vision de l'humain, en particulier celles qui paraissent

inaptes, par manque de raison, à maîtriser leur propre destin. N'ont-elles pas perdu leur dignité avec leur raison ? Non, car la dignité est l'attribut universel de l'être humain : on est homme par notre appartenance à une chaîne généalogique. Chacun de nous, au-delà de son avoir, de son pouvoir, de son rôle, de sa fonction dans la cité et des vicissitudes de son existence, est porté par une tradition humaine sur laquelle repose sa dignité. Je suis digne parce que je suis fils d'homme, et tout homme me vaut et vaut n'importe quel homme. La dignité ne se conçoit que pour tous ; sinon, elle n'existe pour personne. Elle n'est ni déterminée ni octroyée par quelques-uns.

Quelle est, finalement, la nature de cette dignité ?

Sa nature est éminemment relationnelle : elle n'est jamais acquise dans l'isolement mais dans le vivre-ensemble. En entrant avec l'autre dans une relation de proximité, je le reconnais comme mon semblable. Je mets en œuvre la capacité de sollicitude chère à Winnicott, c'est-à-dire mon aptitude à me sentir impliqué par lui et, tout à la fois, à éprouver une responsabilité à son égard. Aussi avons-nous moins à connaître autrui qu'à le reconnaître au quotidien comme un être de dignité, ne pouvant se vivre comme une personne que dans sa relation aux autres. C'est là que la notion d'inclusion trouve toute sa signification et sa portée.

Quels sont les enjeux essentiels de nos liens avec ceux que le handicap fragilise ?

C'est grâce aux plus fragiles et aux liens que nous saurons tisser avec eux qu'une forme de noblesse humaine retrouvera sa place dans un univers apparemment insensé, où chacun cherche le sens de sa destinée. Leur combat tenace contre leur blessure, leur quête de sens face à l'apparent non-sens de leur épreuve, leur persévérance dans l'adversité corroborent

la conviction de Pascal : « *Apprenez que l'homme passe infiniment l'homme.* »

Qu'est-ce qui anime ce que vous écrivez et réalisez dans le champ du handicap ?

À la fois un rêve et une lutte : le rêve d'une connivence, d'une alliance avec les plus vulnérables ; une lutte pour une réinvention de notre ordre social et culturel, pour de Nouvelles Lumières sur le handicap. Et il n'y a pas de lutte sans rêve. ■

Le débat continue sur  :

www.facebook.com/pages/federation-generale-des-PEP

*Charles Gardou

Anthropologue, professeur à l'Université Lumière Lyon 2 (anthropologie des cultures et des situations de handicap).

À partir d'un itinéraire qui l'a confronté à la diversité humaine dans différents lieux du monde, il consacre ses travaux à la diversité, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions. Il est membre de l'Observatoire National de Formation, de Recherche et d'Innovation sur le Handicap (ONFRIH). Il est fondateur, avec Julia Kristeva du Conseil National Handicap « Sensibiliser, Informer, Former » et a organisé avec elle les Premiers États Généraux Nationaux du Handicap à l'UNESCO à Paris en 2005. Il a créé, avec la Professeure Lucia de Anna, le doctorat international « Cultures, handicap, inclusion » implanté à l'Université Rome Foro Italico et a contribué à fonder la première licence professionnelle « Handicap, éducation, sociétés » au Maroc, dans le cadre de l'Université Hassan II - Aïn Chock à Casablanca. Il a créé et dirige la collection « Connaissances de la diversité » aux éditions érès et a publié une quinzaine d'ouvrages, parmi lesquels :

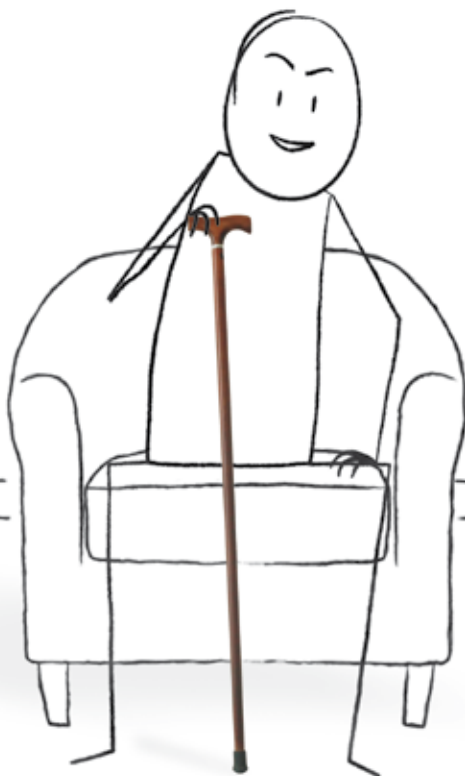
- *Le Handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques* (vient de paraître)
- *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité. Pour une révolution de la pensée et de l'action* (édition 2010)
- *Pascal, Frida Kahlo et les autres... Ou quand la vulnérabilité devient force* (2009)
- *Le Handicap par ceux qui le vivent* (2009)
- *Au nom de la fragilité. Des mots d'écrivains* (2009)
- *La création à fleur de peau. Art, culture, handicap* (avec Emmanuelle, 2005)

UNE BANQUE
COOPÉRATIVE,
C'EST QUOI ?
POUR NOUS ?

En créant leur banque il y a 120 ans, des coopérateurs issus de l'économie sociale souhaitent avoir un outil financier en propriété commune, dédié à leurs projets économiques. C'est le Crédit Coopératif, une banque différente pour une économie respectueuse des personnes et de leur environnement. Son ambition : partager une même vision de l'économie sociale et solidaire, en mettant ses métiers au service des associations, des coopératives, des PME-PMI qui font le tissu économique local, des organismes d'intérêt général, des entrepreneurs sociaux et des particuliers. Cette démarche quotidienne, le Crédit Coopératif entend l'évaluer et l'améliorer en permanence pour être toujours plus utile à ses sociétaires et à la société.
www.credit-cooperatif.coop/le-groupe-credit-cooperatif/

« C'est fou le nombre de gens qui s'imaginent encore que la MAIF est réservée aux enseignants. »

Pierre - sociétaire MAIF à Lyon.



VOUS AUSSI, REJOIGNEZ-NOUS SUR MAIF.FR



ASSUREUR MILITANT.